

Extrait du La Révolution en Charentaises

<http://larevolutionencharentaises.com/spip.php?article374>

Loi Travail, NON MERCI !

- Techniques de lutte du révolutionnaire en charentaises -



Date de mise en ligne : dimanche 28 février 2016

Copyright © La Révolution en Charentaises - Tous droits réservés

Cette fois, la coupe est pleine. Nos "soci-à-l'aise" au pouvoir se permettent une nouvelle fois de tenter de nous entuber, sur fond de réforme du code du travail, cette fois. Une nouvelle raison de ne pas voter pour eux en 2017 ?

Un moyen rapide, si ce n'est efficace : signer la pétition contre cette réforme sur change.org. À ce jour, déjà plus de 700 000 signatures enregistrées, pourquoi pas la vôtre ? Voici, ci-dessous, le texte de la pétition...

Parmi les éléments proposés dans le projet actuel :

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire.

Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu

Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine

Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi (confirmation d'une loi antérieure).

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.

Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.

Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.

Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

Pour [signer cette pétition](#), rendez-vous sur le site change.org.

Pour ma part, je rappelle :

qu'aucun accord équitable ne peut être conclu entre des parties lorsque l'une d'elle est subordonnée à l'autre ;

Loi Travail, NON MERCI !

qu'aucune des mesures présentées dans cette loi ne permettra d'initier une baisse du chômage en France ;

seule une refonte en profondeur des mécanismes de fonctionnement de notre société permettra d'envisager un avenir moins sombre : mise en place de conseils citoyens, d'un revenu d'existence pour tous, investissements massifs dans l'éducation et dans la santé, etc.

Définitivement, les idées ne manquent pas. Sauf à nos dirigeants !

Plus de détails sur cette loi : [Loi Travail, non merci !](#)

Un autre rendez-vous : grève générale le 9 mars prochain contre cette loi de réforme du code du travail ;

À voir pour se faire plaisir et pour soutenir la lutte : **le film de François Ruffin, "Merci Patron"**, qui fait la nique à Bernard Arnault (patron de LVMH, fleuron de l'industrie française) ;



À voir également, l'émission d'"Arrêt sur Image" de février 2016, sur ce même film, avec François Ruffin et Frédéric Lordon (économiste) comme invités.

Pour conclure cet article, une phrase prononcée par un des sbires de LVMH, piégé par François Ruffin :

"C'est les minorités agissantes qui font tout"

Nous sommes les minorités. Il ne nous reste plus qu'à agir.